

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT

1796

COMMUNE DE BLAUSASC

**ARRETE**

portant approbation du plan de prévention des risques naturels prévisibles  
d'inondation, de mouvements de terrain et de séisme  
sur la commune de Blausasc

Le Préfet des Alpes-Maritimes  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

**ARRETE :**

**Article 1er :** I. Est approuvé le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation, de mouvements de terrain et de séisme sur la commune de Blausasc tel qu'annexé au présent arrêté.

II. Il est tenu à la disposition du public :

- 1 - à la mairie de Blausasc tous les jours ouvrables aux heures habituelles d'ouverture de la mairie.
- 2 - au bureau d'accueil de la direction départementale de l'équipement du centre administratif départemental à Nice tous les jours ouvrables (sauf le samedi) de 9 h à 15 h 30.
- 3 - à la subdivision de l'équipement de Contes-L'Escarène tous les jours ouvrables (sauf le samedi) de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

III. Ce plan de prévention des risques naturels prévisibles comporte :

- l'arrêté préfectoral du 10 mars 1986 prescrivant l'établissement du plan d'exposition aux risques naturels prévisibles d'inondation, de mouvements de terrain et de séisme sur la commune de Blausasc,
- un dossier de risque d'inondation comprenant :
  - un rapport de présentation
  - un document-graphique au 1/5000<sup>ème</sup>
  - un règlement
  - des annexes graphiques

- un dossier de risque de mouvements de terrain et de séisme comprenant :
  - un rapport de présentation
  - des documents graphiques au 1/5000<sup>ème</sup>
  - un règlement
  - une annexe graphique

Article 2 et 3 : .....

Nice, le 17 novembre 1999

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes,  
Le Secrétaire Général,

Signé : Jean-Michel DREVET